REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 09/07/2021

Séance du 16 juillet 2021 L'an deux mille vingt et un Et le seize juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: ALINAT Myriam, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

<u>Absents excusés</u>: BERNAT Laurent et CASTAN Yves <u>Procuration</u>: CASTAN Yves à RIVEMALE Patrick

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 26-2021

Objet : Construction d'un multiservices : Attribution du marché-Autorisation de signature du marché : lot n° 10- Serrurerie

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a par délibération du 22 juin 2021 validé l'attribution des marchés pour l'opération « construction d'un multiservices » aux entreprises.

Il rappelle que le lot n° 10-Serrurerie était infructueux. Le conseil municipal a autorisé une nouvelle consultation. La remise des offres a été fixée au 07 juillet 2021. Trois offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet 2021 en présence de Mme Sylvie Rouquette, maître d'oeuvre de l'opération, qui a procédé à l'analyse technique et financière des offres.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres et propose de retenir, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, l'entreprise suivante :

N° ET DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
10- SERRURERIE	SARL ARNAL & GELY	7 100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'entreprise SARL ARNAL & GELY pour le lot n° 10-Serrurerie
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, <u>Pour copie conforme</u>.

> Le Maire, Patrick RIVEMALE